



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Basse-Terre, le 3 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TEMPÊTE FIONA, retour progressif de l'eau du réseau au robinet

Le contrôle sanitaire de l'eau du réseau et les bons gestes à adopter en cas de doute

Deux semaines après les dégâts causés par la tempête FIONA, l'eau revient progressivement dans le réseau. Elle peut présenter une **coloration ou être trouble** à certains moments notamment à l'ouverture du robinet. Il est alors recommandé de ne pas l'utiliser telle quelle pour la boisson, le brossage des dents ou pour un usage alimentaire ; **la laisser couler quelques instants, la laisser décanter 1 heure, dans un récipient en verre à l'abri de la lumière ou la faire bouillir 5 minutes à gros bouillons avant emploi**, constituent des précautions utiles à mettre en œuvre actuellement.

S'agissant des contrôles du producteur et du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'ARS :

Chaque producteur d'eau alimentant le réseau sous pression est tenu d'effectuer des contrôles (autocontrôles) pour s'assurer de la qualité du produit qu'il met en distribution sur le réseau.

Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux distribuées par le réseau, opéré par les équipes de l'ARS continue d'être renforcé au regard du contexte sanitaire particulier actuel, lors des remises en eau, de travaux en tout genre, de nouvelles productions. C'est ainsi que plus de **85 prélèvements** ont été effectués entre le 20 et le 30 septembre dernier, pour des contrôles physico-chimiques ou bactériologiques indépendants des opérateurs, dans les communes ou des secteurs correspondant à des unités de distribution ; *soit par ordre chronologique à Anse Bertrand, Port Louis, Pointe à Pitre, Sainte-Anne, Le Moule, Basse-Terre, Baillif, Baie-Mahault, Saint-Claude, Pointe Noire, Bouillante, Deshaies, Gosier, Petit Bourg, Sainte-Rose, Les Abymes, Morne à l'Eau, Lamentin, Vieux Habitants, Gourbeyre, Goyave, Capesterre belle eau, Saint-François*. D'autres contrôles ou nouveaux contrôles sont programmés cette semaine.

Dès que les résultats de ces contrôles sont connus, ils sont communiqués aux producteurs et aux maires pour affichage en mairie. Une attention particulière est portée à la transmission rapide des informations en cas d'alerte sur un ou des paramètres rendant l'eau distribuée impropre à la consommation humaine.

Lorsque des non-conformités sont révélées, de nouveaux prélèvements sont effectués systématiquement après les interventions du producteur visant à corriger l'anomalie en cause.

En cas de non-conformité signalée, l'eau en bouteille doit être réservée à l'alimentation, le brossage des dents et la boisson, l'eau issue du réseau permet d'assurer la toilette, le nettoyage, les sanitaires et lavage du linge et des surfaces.